



## **COMPTE RENDU CAPC N°5 du 17 avril 2018 Mutations catégorie B**

### **Ordre du jour :**

- Approbation des PV de la CAPC n°5 du 13 octobre 2017
- Information de la CAPC
- Examen d'un refus de mutation
- Examen des modifications à apporter aux tableaux des mutations 2018
- Examen des demandes de radiation des TAM 2018
- Examen des demandes d'inscription hors période aux TAM 2018
- Examen des mouvements proposés au titre du TAM 2017
- Emplois offerts par enquêtes
- Examen d'une demande de détachement en douane
- Renouvellement d'une mise à disposition
- Questions diverses et/ou de dernières minutes

### **I - Approbation de PV**

**Vote CGT → POUR.**

### **II - Information de la CAPC**

Une information de la CAPC a porté sur une mutation non réalisée (dans l'intérêt du service) après la CAPC du 3 mai 2017.

### **III - Examen d'un refus de mutation**

Il s'agissait d'une demande de refus de mutation que l'Administration a acceptée sans application de mesures administratives.

Pour rappel, les mesures administratives consistent à radier l'agent du tableau de l'année en cours pour toutes les résidences sollicitées ainsi qu'à l'interdire d'inscription pour les deux années suivantes. L'agent perd également la totalité de ses points de bonification acquis pour ancienneté à la résidence.

**Vote CGT → POUR**

## **IV - Examen des modifications à apporter aux TAM 2018**

Plusieurs modifications étaient étudiées, dont certaines ont alimenté les débats. En effet, outre une modification d'un classement (réglementaire), nous avons examiné des situations individuelles concernant la non attribution de la bonification liée à la priorité pour rapprochement de conjoint (article 60 de la loi 84-16 du 11/01/84).

Dans un cas, les échanges ont permis d'attribuer la bonification au collègue, tandis que pour les trois autres, l'absence de documents justificatifs ou suffisants selon le RP MUTATIONS 2018 l'a empêché. Les débats ont notamment mis en avant la problématique des collègues pacsés ne justifiant pas d'une déclaration de revenus commune la première année, pour lesquels l'administration demande donc un justificatif « d'imposition commune », tel une taxe d'habitation...

Des modifications de points ont également été apportés ainsi que l'ajout d'une demande liée.

### **Vote CGT sur l'ensemble des dossiers vus → POUR**

La CGT a en effet voté pour : dans le cas de l'attribution accordée après débats, cela semble évident ! Mais le fait de voter pour la non attribution peut choquer certains collègues, syndiqués ou non : notre position est celle du respect des textes afin de garantir un traitement réglementaire des situations pour tous, sans passe-droit ni préférences. Notre travail est ensuite, bien évidemment, de défendre les dossiers des collègues avec les éléments que nous obtenons. CQFD.

## **V - Examen des demandes de radiation des TAM 2018**

Les radiations du TAM 2018 relevaient soit de la demande des agents soit elles étaient liées à des motifs de gestion ou à des erreurs de saisie. L'Administration a accepté l'ensemble de ces radiations.

### **Vote CGT → POUR**

## **VI - Examen des demandes d'inscription hors période aux TAM 2018**

Examen des cas suivants :

- Au titre de la priorité pour rapprochement de conjoints  
**Vote CGT → POUR** sur l'ensemble des dossiers qui ont été acceptés par l'Administration.
- Pour inaptitude à l'exercice de fonctions dans la branche SU  
**Vote CGT → POUR**
- Dans le cadre de la réorganisation des services  
**Vote CGT → POUR**, car il s'agit du choix de l'agent, même s'il est contraint, et bien sûr, nous avons réaffirmé être contre le principe des réorganisations que nous continuons de combattre dans le cadre de nos revendications.
- Au titre de l'article 60 de la loi 84-16 du 11/01/84 (agents reconnus travailleurs handicapés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)  
**Vote CGT → POUR** sur un cas repris par la parité administrative.

A propos des collègues reconnus travailleurs handicapés (RQTH sur le TAM), la CAPC a du batailler ferme pour deux dossiers. Nous ne pouvons que nous interroger sur l'évolution actuelle de notre administration qui voudrait faire des collègues SU des agents d'élite...au point d'en refuser l'accès aux personnels handicapés, quand bien même ceux-ci disposent d'un certificat médical n'émettant aucune réserve sur les capacités à exercer en surveillance. Ces collègues seraient-ils jugés insuffisants ? Attention à cette dérive que nous dénonçons fermement.

Pour un des deux dossiers, nous n'avons pas obtenu gain de cause, l'Administration refusant de prendre en compte les demandes de résidence SU de l'agent RQTH.

### **Vote CGT → CONTRE**

Pour le second dossier, les débats ont tellement duré que la CAPC en était bloquée. Après la reprise de la pause du midi faisant suite à une interruption de séance, le Président a accédé à notre demande d'un GT spécifique sur la reconnaissance RQTH avant le deuxième tour 2018.

- En suite de stage en formation initiale de spécialiste  
**Vote CGT → POUR.** Le SNAD CGT remarque que l'Administration est tout à fait capable de former des spécialistes.
- Des contrôleurs titularisés après avis de la CAPC des 12 et 13 décembre 2017  
**Vote CGT → POUR**
- Des contrôleurs stagiaires dont le stage a été prolongé  
**Vote CGT → POUR**
- Pour autres motifs : pour ces cas, l'administration a accepté toutes les demandes sauf un dossier !  
**Vote CGT → POUR sauf pour le dossier refusé, CONTRE.**

## **VII - Examen des mouvements proposés au titre des TAM 2018**

Nous avons alors examiné les mouvements proposés outre-mer puis ceux en métropole (dont les mouvements de la DNRED).

En ce qui concerne les mutations outre-mer, nous avons voté comme suit avec explication de vote à chaque fois :

- Direction de la Guadeloupe :  
**Vote CGT → CONTRE**, non pas contre les agents ayant bénéficié d'une mutation, mais contre le principe de résidence unique pour ce DOM.
- Direction de la Martinique :  
**Vote CGT → CONTRE**, non pas contre les agents ayant bénéficié d'une mutation, mais contre le principe de résidence unique pour ce DOM.
- Direction de la Guyane :  
**Vote CGT → POUR**
- Direction de la Réunion :  
**Vote CGT → CONTRE**, non pas contre les agents ayant bénéficié d'une mutation, mais contre le principe de résidence unique pour ce DOM, ainsi que contre le principe de l'obligation de retour en métropole durant deux ans entre 2 mutations dans les DOM, principe qui permet de ne pas retenir certains candidats.
- Direction de Mayotte :  
**Vote CGT → CONTRE**, non pas contre les agents ayant bénéficié d'une mutation, mais contre le principe de résidence unique pour ce DOM.
- Service de Saint-Pierre-et-Miquelon :  
**Vote CGT → CONTRE**, non pas contre les agents ayant bénéficié d'une mutation, mais contre le principe de résidence unique pour ce DOM.
- Service de Wallis et Futuna : pas de mouvements.

Quant aux mouvements prononcés à la DNRED, comme d'habitude, symboliquement, l'ensemble des OS a quitté la salle afin de ne pas participer à ce simulacre de parité.

**Enfin, les tableaux de mouvements par direction de départ/arrivée nous ont été donnés, mais seulement à titre de projet.**

**Vote CGT → CONTRE**, car nous constatons que des mouvements sont de plus en plus touchés par des réorganisations, ce qui signifie des fermetures de services et brigades.

### **VIII - Emplois offerts par enquêtes**

- Pour les enquêtes en vue de pourvoir des emplois à la DOD, aucune candidature retenue par l'administration.
- Des emplois OP/CO-AG (secrétariat) et SU (d'officier de douane judiciaire) étaient proposés au SNDJ à Fort-de-France. Pour l'emploi au secrétariat, la CGT a quitté la salle pour ne pas participer à ce simulacre de parité et de démocratie, l'administration a « fait son marché » sans tenir compte du classement des postulants. Pour les emplois SU, tous les candidats ayant été retenus, **la CGT a voté pour**.
- Puis, nous avons examiné les candidatures (ou l'absence de candidatures) en vue de pourvoir des emplois comptables dans les futures recettes interrégionales en cours de création en fonction de la tenue des CTSD des inter-régions.  
Lorsque les candidatures retenues étaient issues de réorganisation des services **la CGT a voté contre**. Bien évidemment pas contre le choix des collègues. Lorsque le classement des candidatures était respecté, **la CGT a voté pour**
- Des enquêtes avaient également recherché des candidats en vue de pourvoir des emplois comptables à la Trésorerie Générale des Douanes de Paris et à Paris-Spécial avec expertise comptable. Aucune candidature retenue par l'administration.
- Enquête pour le SARC (Service d'Analyse de Risque et de Ciblage). La candidature retenue est classée numéro : vote CGT pour
- Enquête pour des postes de chef de quart, de marin des douanes et de mécanicien de marine à la DRGC Antilles-Guyane. Aucune candidature retenue par l'administration.

### **IX - Examen d'une demande de détachement en douane**

**Vote CGT → CONTRE**

### **IX- Renouvellement d'une Mise à Disposition (MAD)**

1 demande de renouvellement accordée, **Vote CGT → POUR**.

Nous avons constaté pendant cette CAP une volonté de l'administration de « profiler » des emplois au CSRH alors que ceux-ci ne le sont absolument pas au vu des informations données aux collègues intéressés par ces postes.

Deux collègues avaient ainsi été « écartés » au prétexte qu'ils « *n'avaient pas pris l'attache du CSRH pour manifester leur intérêt pour cette résidence.* » !?!

**Où va-t-on ? Où s'arrêtera cette dérive ?**

Grâce à l'intervention de vos élus, tout est rentré dans l'ordre et, ainsi, une demande a pu obtenir satisfaction.

Nous serons toujours attentifs à ce que les droits des agents soient respectés lors de ces commission au vu de la volonté de l'administration d'imposer son point de vue et de bafouer les droits des agents aux mutations souhaitées et non subies.

Les élus en catégorie B qui ont siégé aujourd'hui :

Françoise Raynaud, Michel Laurent, Christophe Ribouleau, Sébastien Brenneur, Eric Simon, Dominique Bru, Renald Savreux et Thierry Moreau.

Vous pouvez nous contacter pour toute question à l'adresse mail : [CAPC5SNADCGT@gmail.com](mailto:CAPC5SNADCGT@gmail.com)